

Les livraisons non écoulées pourront être échangées pour de plus récentes, soit anglaises, soit françaises.

Les livraisons ainsi achetées au cent ne seront livrées ou expédiées que sur réception de leur prix.

Les envois d'argent doivent être faits de préférence par chèque ou mandat de poste. A toute somme expédiée par chèque payable à une banque des Etats-Unis, il faut ajouter *vingt-cinq* centins pour couvrir les frais de collection.

Tout envoi, demande ou réclamation, doit être adressé au Rév. Père P. Girard, ou tout simplement au Directeur des Annales, à Ste Anne de Beaupré.

—000—

LA CHARITÉ FRATERNELLE.

Charitas fraternitatis maneat
in vobis.—(Heb. 13-1).

C'est une bien belle coutume que celle qui consiste, au début de chaque année, à visiter ses parents et ses amis, et à émettre des souhaits de toutes sortes. Profondément chrétienne en soi, cette pratique fait penser aux fidèles des premiers siècles qui, fuyant les regards des payens, allaient dans les catacombes chercher de quoi nourrir leur foi, et resserrer les liens de la charité fraternelle si fortement recommandée par l'apôtre Saint Paul, d'après les enseignements du Maître. Là, sujets aux mêmes misères, en but aux mêmes persécutions, ils se fortifiaient les uns les autres, s'encourageaient à la pratique de toutes les vertus par les plus vives exhortations et les vœux les plus ardents. Et la vie édifiante des uns, le martyre des autres rendait forts, avec l'esprit de Dieu, les nouveaux convertis ; les sacrifices ne se comptaient pas.

Qu'il serait désirable que les chrétiens d'aujourd'hui reportassent leurs pensées vers ces temps d'héroïque charité, de dévouements sublime ! Les vœux qui s'échappent des lèvres d'un trop grand nombre ne seraient plus une vaine formule imposée par la force